Aix-en-Provence, le 25 février 2019

Direction des Etudes et de la Vie Etudiante

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Séance n° 69 du 7 février 2019, 14 h 00

Pharo – Amphi Gastaud – Marseille

PV soumis à l'approbation de la CFVU du 8 mars 2019

Président de la séance : Thierry PAUL – Vice-président Formation

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

Collège des professeurs et personnels assimilés :
Nathalie BONNARDEL (pouvoir), Vincent EGEA (pouvoir), Nathalie FABBE-COSTES (pouvoir), Marcel PASQUINELLI, Chantal TARDIF, Jean-Michel VITON (pouvoir).

Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors professeurs) :
William BENESSIANO (pouvoir), Christophe BUFFAT, Denis COLLOMP, François DEVRED, Mohammed KOUBITI (pouvoir), Mohamed OUERFELLI, Eric VALERIO.

Collège des Usagers :
Nadjma ATTOUMANI (pouvoir), Lyes BELHADJ, Baptiste DAVID, Mehdi ELAMINE (pouvoir), Kane MARLIN, Pierre MARTIN, Lucas SCHNEIDER (pouvoir), Nina SICARD-BENMEDJAHED, Sophie TESSIER.

Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :
Béatrice DELORGE, Karine VANHEUMEN.

Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative :
Serge BARD (pouvoir), Martine RENAUD.

Membres en exercice : 40
Quorum : 21
Effectif présent ou représenté : 26

PARTICIPE A LA SEANCE AVEC VOIX CONSULTATIVE : /

ASSISTENT A LA SEANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS : Laurence AMERICI, Nathalie ALMERAS, Caroline BULGARELLI, Valérie CAMPILLO, Michel CARETTE, Fanny CLAIN, Idoya DE PONCINS, Marc GEORGELIN, Hervé JUVENAL, Nathalie PARQUIER, Goetz PARSIEGLA, Franck TORRE.

ORDRE DU JOUR :

I. Approbation de procès-verbal
- PV de la CFVU du 10/01/2019 (pour approbation)

II. Actualités

III. Présentation
- Bilan des MOOC à AMU

IV. Formation / Pédagogie
- Maquettes 2018 : régularisations (pour avis)
- Enseignements hors maquettes (EHM) Amidex 2018/2019 (pour délibération)
- Accès en master 2 pour 2019/2020 : correctif (pour avis)
- Périodes et modalités d'inscriptions administratives et pédagogiques pour 2019/2020 (pour avis)
- Appel à candidature Prime d'Engagement Pédagogique (PEP) 2019 (pour avis)
- Diplômes en partenariat à l'international (DPI) :
    - Projet DPI Master Physique UFR Sciences - Université de Gênes (pour avis)
    - Bilan biennal 2016/2017 et 2017/2018 (pour information)

V. Vie étudiante

- FSDIE (pour délibération) :
  - Répartition des enveloppes
  - Projets

VI. Questions diverses

Le **VP Formation** ouvre la séance à 14h15.

I APPROBATION DE PROCES-VERBAL

PV de la CFVU du 10 janvier 2019

Sous réserve des modifications demandées par **Mme Van Heumen** concernant ses propos, la CFVU approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 10 janvier 2019.

II ACTUALITES

Le VP Formation expose les points d'actualité suivants :

1) Ouverture des vœux sur PARCOURSUP

Depuis le 22 janvier 2019, les lycéens ont la possibilité de déposer leurs vœux sur la plateforme Parcoursup.

2) Réunion d'information responsables départements de formation

Une réunion d'information des responsables de départements de formation s'est tenue le 24 janvier dernier où les thématiques suivantes ont été abordées :

- Schéma directeur de l'offre de formation (SD-OF) : mise à jour
- Nouvel arrêté licence et "Dream-U"
- Appel à projets "Académie d'excellence"
- Instituts d'AMU
- Université européenne "CIVIS"

3) 10e Salon des Masters d'AMU

Le VP Formation indique le bon déroulement du dixième salon des masters d'AMU le 2 février dernier au CCIMP à Marseille malgré le passage des « gilets jaunes ».

Mme Tardif signale un flux continu d'étudiants durant toute cette journée et trouve le lieu du Palais de la Bourse plus accessible que la Villa Méditerranée où ce salon s'est tenu auparavant.
M. Torre indique avoir eu un peu moins de monde l'après-midi et s'interroge sur la communication réalisée sur cet évènement, peu d'étudiants de licence s'étant déplacés sur son stand. De plus, il tient à signaler, en tant que responsable de formation, avoir été informé de la date du salon le 17 ou 18 janvier, assez tardivement pour se mobiliser ce samedi, alors que les doyens l'ont été plusieurs mois auparavant.
M. Devred déplore aussi un manque de communication à l'UFR de PHARMACIE qui a engendré des problèmes de coordination des responsables de masters, sachant que d'autres salons étudiants, comme Studyrama, ont lieu dans cette même période.
M. Carette considère également avoir reçu globalement moins d'informations que les années précédentes, mais la fréquentation du salon a été tout de même bonne.

Mme Tardif indique avoir vu des affiches sur les campus et un communiqué sur le site internet d'AMU sur ce salon, mais les étudiants ne sont pas pour autant au courant car ils ne recherchent pas l'information. De la même façon, ils n'ont pas connaissance de la mise en place de la plateforme 7Speaking.
Le VP Formation signale avoir trouvé la communication réalisée à l'entrée du site St Charles plutôt efficace.

Mme Tardif se demande si l'envoi de messages sur les listes d'adresses mail des étudiants de chaque UFR serait plus efficiente pour communiquer, sachant que si trop de mails leur sont envoyés, ils ne seront pas lus.
Mme de Poncins fait effectivement remarquer que les messages transmis sur ces adresses institutionnelles sont souvent filtrés selon l'objet par les étudiants.
M. Torre se demande si les étudiants se mobiliseraient davantage si ce salon était programmé un peu plus tard dans l'année. **Le VP Formation** et **Mme Tardif** ne le pensent pas.

4) Accès gratuit à la plateforme 7Speaking

Mme Tardif informe les membres de la CFVU que la plateforme 7Speaking est accessible depuis le 17 janvier 2019 via l'ENT en cliquant sur AMUlangues dans la rubrique pédagogie, sans avoir besoin de s'identifier. L'apprentissage de cinq langues est possible : anglais, italien, allemand, espagnol, ainsi que le français pour les étrangers.

A la première connexion à 7Speaking, il est demandé à l'utilisateur des renseignements concernant ses centres d'intérêt ou son métier, puis de réaliser un test de niveau sur la langue choisie afin que la plateforme lui propose par la suite des exercices ou activités en adéquation avec son profil et son niveau, même s'il est « grand débutant ».

A la question du **VP Formation** sur le fonctionnement pour les personnels, **Mme Tardif** répond qu'il s'agit pour le moment d'autoformation, y compris pour les étudiants. Elle ajoute que des rendez-vous en présentiel sont prévus pour les étudiants qui auraient besoin d'un soutien dans leur apprentissage. De la même façon, une réflexion est en cours avec le service de la Formation continue et le CIPE pour la mise en place d'un accompagnement en classe virtuelle pour les personnels dispersés sur les sites ou en présentiel.
Elle indique également avoir eu des retours positifs de l'IUT suite à l'utilisation de 7Speaking par des enseignants de langues et leurs groupes d'étudiants, qui le préfèrent à leur ancien logiciel, Rosetta Stone.
Un travail est également en cours pour faire évoluer la plateforme et apporter des améliorations dans les contenus, les interfaces ou les messages sur 7Speaking.

Mme Campillo demande si dès la connexion, la formation à plusieurs langues est possible. **Mme Tardif** répond que, par défaut, l'anglais est proposé au niveau de la page d'accueil, mais une autre langue peut être sélectionnée et l'apprentissage de plusieurs langues est tout à fait réalisable.

M. Buffat tient à préciser que des professeurs d'anglais utilisent cette plateforme pour accéder au profil de leurs étudiants et les suivre en temps réel. **Le VP Formation** répond qu'effectivement, 7Speaking a été conçu pour être un outil qui s'intègre dans le projet pédagogique de l'enseignant. Une réflexion est également en cours pour mettre en place un accompagnement pédagogique par des tuteurs ou des enseignants à destination des étudiants sans enseignement d'anglais programmé dans leur cursus.
Mme Tardif ajoute que l'IAE a créé deux groupes pour suivre l'activité de leurs étudiants et que les enseignants, selon leur statut, ont la possibilité de déposer leurs propres documents, audio ou vidéo, dans le cadre de leur enseignement.

Mme Van Heumen demande comment être informée de la mise en place de cette plateforme en dehors de la CFVU.
Mme Almeras répond qu'une information est parue plusieurs fois dans la Lettre d'AMU et le **VP Formation** qu'il en a été question également lors de précédentes CFVU.
Mme Tardif ajoute qu'une diffusion sur le site AMU ou sur les écrans de télévisions est aussi réalisée.

5) Educathon

Le VP Formation signale la tenue à Paris d'un Educathon sur la loi ORE les 7 et 8 février 2019 organisé par la DGESIP. Aucun représentant d'AMU n'a pu s'y rendre, vu le calendrier serré de chacun.
Mme de Poncins précise que vingt-six groupes de travail de six personnes réunis autour de quatorze thèmes sont prévus afin de produire des outils destinés à faciliter la mise en œuvre de la loi ORE par les établissements.
Elle tient également à signaler que des personnels administratifs de la DEVE compétents sur les outils, notamment sur Apogée, ont été mobilisés pour tester et mettre en place ces outils.

6) Point sur les tarifs d'inscription des étudiants internationaux

Le VP Formation rappelle la position de l'établissement : AMU engagera tous les moyens règlementaires pour permettre à ces étudiants extracommunautaires de bénéficier du maintien du régime tarifaire actuellement appliqué au moins pour 2019/2020.

Mme de Poncins donne un ordre de grandeur des effectifs concernés en indiquant les nombres d'environ 2 700 étudiants extracommunautaires néo-arrivants inscrits l'année dernière et environ 2 450 cette année. Des discussions sont en cours pour savoir comment appliquer ces mesures de droits différenciés.

M. Belhadj demande si une solution a été envisagée afin que cette décision d'exonération reste pérenne malgré le changement en novembre prochain de la gouvernance d'AMU, ne sachant pas si la législation à ce sujet va évoluer ou via une proposition de la CPU en ce sens.
Le VP Formation indique ne pas avoir de réponse, mais un débat devrait s'ouvrir et des informations données à ce sujet qui permettront de prendre position de manière pertinente.

III PRESENTATION

Bilan des MOOC à AMU

Mme Campillo, chargée de mission Numérique pour l'Enseignement au CIPE, présente un bilan sur les MOOC (Massive Open Online Course) qui se sont déroulés à AMU (voir annexe 1).

A la question de **Mme de Poncins** sur les formats des MOOC qui sont récupérés sur AMeTICE ou AMUPod, **Mme Campillo** répond que la plupart des MOOC sont fondés sur des vidéos qui peuvent alors être déposées sur AMUpod. Les MOOC « Astrophysique », « Neurophysiologie » ou « Le langage entre nature et culture » sont ainsi visibles sur le chaine CIPE, catégorie MOOC.

De plus, le MOOC sur « Le langage entre nature et culture » a donné lieu à un cours structuré en sections sur AMeTICE avec ses diaporamas, ressources textuelles et vidéos, mais sans suivi personnalisé, contrairement aux autres enseignements de cette plateforme.

Mme Van Heumen demande si l'accès à un MOOC est gratuit. **Mme Campillo** confirme que l'une des spécificités d'un MOOC est d'être effectivement un cours en ligne accessible gratuitement quelle que soit la plateforme utilisée. **Mme Van Heumen** fait remarquer qu'en termes de modèle économique, les seuls intérêts d'un MOOC sont donc la communication et la notoriété. **Mme Campillo** répond qu'en effet, leur impact est difficilement mesurable, mais pour l'enseignant qui s'est lancé dans la conception d'un MOOC, il apporte tout de même visibilité et notoriété.

A la question de **M. Parsiegla** sur l'avantage de FUN-MOOC par rapport à YouTube, qui est une plateforme gratuite, **Mme Campillo** répond que YouTube est une plateforme de diffusion uniquement de vidéos alors qu'Edx est une plateforme d'enseignements à distance. Elle rappelle qu'un MOOC ne repose pas uniquement sur une vidéo mise en ligne, mais consiste en la construction d'un cours en ligne qui s'appuie sur un scénario pédagogique avec un enchaînement logique des séquences et des explications tout en conservant une démarche pédagogique.

M. Belhadj demande si un MOOC se fait entièrement à distance et si un suivi en présentiel, qu'il estime nécessaire pour motiver les participants, est prévu. **Mme Campillo** répond qu'il s'agit d'un cours uniquement en ligne et qu'une formation à distance (FAD) avec un encadrement pédagogique important est véritablement à distinguer d'un MOOC, qui est un outil grand public ouvert à tous où il n'y a pas d'attente d'un résultat.

Mme Van Heumen fait remarquer que depuis la mise en place de la plateforme FUN-MOOC, la cotisation a pour ainsi dire doubler car, depuis janvier 2018, seuls deux MOOC par an peuvent y être déposés contre quatre auparavant et que l'essentiel du coût d'un MOOC provient de sa fabrication, qui est à la charge d'AMU.
A sa demande de justification de ce doublement de cotisation au groupement d'intérêt public (GIP), **Mme Campillo** répond par l'accroissement des services rendus, comme la mise en place de certaines infrastructures pour accompagner les porteurs de projets, la restructuration pour adhérer au GIP, la perte de certaines subventions ministérielles, l'augmentation des personnels techniques et les changements de plateformes vidéo.

A la question de **Mme Van Heumen** sur les possibilités offertes par les autres niveaux de cotisation au GIP, **Mme Campillo** indique que la cotisation de niveau 2 d'un montant de 10 000 € permet le développement de dix MOOC par an et pour le niveau 3 à 90 000 €, le nombre devient illimité. Elle précise que ce coût est encore plus élevé pour la filière entreprise.
Mme Tardif s'étonne du nombre important d'établissements qui cotisent et produisent de nombreux MOOC, leurs impacts n'étant pas connus. **Mme Campillo** abonde en ce sens.

Mme Van Heumen demande si les coordonnées des participants sont disponibles afin de voir, par exemple, si certains se sont inscrits à AMU. **Mme Campillo** répond par l'affirmative et ajoute qu'une liste avec les identités et adresse mail peut être effectivement récupérée et utilisée.

Le VP Formation remercie **Mme Campillo** pour tout le travail accompli et considère que ces MOOC pourraient être exploités et diffusés dans les salons étudiants comme outil de communication. Il ajoute qu'il serait également intéressant de présenter ce bilan en conférence des Doyens.

IV FORMATION / PEDAGOGIE

1) Maquettes 2018 : régularisations

M. Juvénal présente la demande de régularisation de l'UFR SCIENCES concernant la maquette du master 2 Bio-informatique, parcours Développement logiciel et analyse des données dans le cadre de l'année transitoire 2018/2019 : il s'agit de remplacer l'UE « Développement web » suivie par les étudiants l'année dernière en master 1, par l'UE « De la génomique à la biologie des systèmes : compléments » (voir annexe 2).

Vote

La CFVU émet un avis favorable à l'unanimité à la régularisation de la maquette du master 2 Bio-informatique, parcours Développement logiciel et analyse des données de l'UFR SCIENCES pour 2018/2019, présentée en annexe 2 au présent procès-verbal.

2) Enseignements hors maquettes (EHM) Amidex 2018/2019

Mme Almeras présente les demandes des composantes ALLSH, IUT et SCIENCES de création d'EHM qui proviennent de projets labellisés suite au dernier appel à projets « Académie d'Excellence » et financés par Amidex. Il s'agit de la régularisation d'enseignements pour 2018/2019, les budgets Amidex ayant été notifiés tardivement par rapport au calendrier initial (voir annexe 3).

Le VP Formation rappelle que les EHM sont des enseignements en présentiel suivis par des groupes d'étudiants en formation initiale. Ces enseignements n'apparaissent pas dans la maquette, mais sont comptabilisés dans les services des enseignants.

A la demande de **M. Torre** sur les contraintes des EHM, **le VP Formation** répond qu'en dehors des EHM financés par Amidex ou de la loi ORE, ils ne doivent pas dépasser 1 % des enseignements.

Vote
La CFVU approuve à l'unanimité les enseignements hors maquettes (EHM) Amidex proposés par les composantes ALLSH, IUT et SCIENCES pour 2018/2019, présentés en annexe 3 au présent procès-verbal.

3) Accès en master 2 pour 2019/2020 : correctif

Mme Almeras indique que le correctif concerne la composante FDSP pour laquelle la sélection s'effectue selon les mentions soit en master 1, soit en master 2. Il s'agit de la mention Administration et liquidation d'entreprises en difficulté (ALED) qui sélectionne en master 1, et non en master 2, contrairement à ce qui avait été présenté lors de la CFVU de décembre. Elle ajoute que le parcours-type Entreprise en difficulté de la mention Droit des affaires est en double rattachement avec la mention ALED et sa capacité d'accueil globale en master 2 est de 30, 23 étudiants qui proviennent de la mention ALED et 7 de Droit des affaires (voir annexe 4).

A la question **du VP Formation** sur la capacité d'accueil du master 1 mention ALED, **Mme Almeras** répond 35 pour 2019/2020, sachant que le nombre d'inscrits pour cette année est de 23 étudiants.
M. Collomp ajoute que pour conserver la capacité d'accueil de 30 en master 2, il a été supposé que les 23 étudiants du master 1 mention ALED allaient tous réussir, auxquels pourraient s'ajouter des étudiants parmi les 7 de la mention Droit des affaires ou qui seraient issus d'établissements extérieurs.

Vote
La CFVU émet un avis favorable à l'unanimité au correctif apporté aux capacités d'accueil du master 2 Administration et liquidation d'entreprises en difficulté et du master 2 Droit des affaires de la composante FDSP pour 2019/2020, présenté en annexe 4 au présent procès-verbal.

4) Périodes et modalités d'inscriptions administratives et pédagogiques pour 2019/2020

Mme de Poncins précise tout d'abord que ce point fera l'objet d'un vote informel ou d'une information, car, selon l'article D 612-6 du code de l'éducation, « Les périodes et les modalités des opérations d'inscription sont fixées par le chef d'établissement » : un arrêté sera donc pris par le Président d'AMU sur ce sujet.
Les calendriers pour l'année universitaire 2019/2020 élaborés par chaque composante en fonction de ces fourchettes devront ensuite être présentés à la CFVU du mois de mai, puis affichés dans les composantes à destination des étudiants.

Elle présente le document récapitulatif des périodes et modalités d'inscriptions administratives (IA) et pédagogiques (IP) selon les populations pour 2019/2020 (voir annexe 5).

Le VP Formation précise qu'une réunion préalable avec les principales composantes, qui ont notamment des étudiants en premier cycle, a eu lieu pour préparer ce document. Il fait remarquer que la date de début des IA en première année est retardée d'un jour par rapport aux autres et est fixée au 9 juillet 2019.
Mme de Poncins l'explique par la nécessité de devoir retirer de Parcoursup, les lycéens ayant échoué au baccalauréat avant le démarrage des inscriptions.

Concernant la date limite des IP, **Mme Americi** demande s'il est possible de préciser « du semestre impair », afin de pouvoir réaliser, si besoin, des IP de semestre pair ultérieurement.
A l'interrogation de **M. Torre** concernant cette date butoir, **le VP Formation** répond qu'elle a toujours existé et que la seule modification notable sur ce document concerne la date de début d'IA des étudiants en première année.

M. Belhadj considère les périodes d'IA des étudiants de première, deuxième et troisième années trop courtes, ainsi que celle des masters 2 sélectifs. Il estime également le fait que les étudiants de PACES aient un mois en moins que les autres formations pour régulariser leur IA plutôt injuste et demande que leur date de fin de régularisation soit décalée à début novembre, afin d'avoir du temps supplémentaire pour compléter leur dossier d'inscription ou effectuer leur paiement.

Le VP Formation répond qu'il est précisé dans le document que « Les composantes pourront fixer des périodes d'inscriptions plus étendues pour d'autres diplômes ainsi que pour d'autres populations… » et en fin du paragraphe II, que « Les demandes d'IA hors délai seront gérées par les composantes dans le cadre de dérogations ».
Ainsi, les cas particuliers pourront être gérés comme ils l'ont toujours été.
Concernant la PACES, le **VP Formation** indique que cette date limite de régularisation d'IA existe depuis des années.
M. Collomp fait part de la nécessité d'avoir un effectif stable rapidement pour la constitution des groupes de TP/ED.
Le VP Formation ajoute que les enseignements de la PACES commencent début septembre, plus d'un mois avant cette date limite du 11 octobre et que l'organisation du concours de décembre demande également du temps.
Pour les masters 2 sélectifs, **le VP Formation** estime que ces étudiants devraient être impliqués dans la poursuite de leurs études et que l'annonce bien en amont de cette date limite du 22 juillet et du fait qu'au-delà ils seront considérés démissionnaires devrait les rendre plus vigilants.

M. Georgelin demande si tous les étudiants des filières sélectives, comme l'IUT, et tous ceux acceptés sur Parcoursup seront bien gérés par l'IA Web. **Le VP Formation** le confirme et précise que c'est le cas depuis déjà deux ans.
M. Georgelin demande qu'une certaine souplesse soit possible, concernant le côté obligatoire de l'IA Web, si des problèmes techniques dans les remontées d'OPI (Opération préalable d'inscription) se présentent dans la gestion des portails de licences avec plusieurs parcours « Oui si », la Préparation aux études scientifiques (PES) ou l'Année de Mise à Niveau Scientifique (AMNS).

Concernant l'inscription d'étudiants en deuxième année dans le cadre des portails en ALLSH, **Mme Americi** signale avoir pris contact avec la DEVE afin que la condition pédagogique d'avoir validé au moins 12 crédits dans la discipline soit vérifiée avant qu'ils puissent effectuer leur IA Web. **Mme Atlan** lui a confirmé cette possibilité.

5) Prime d'Engagement Pédagogique (PEP) 2019

Le VP Formation précise que même s'il s'agit de modifications mineures apportées au cadrage de la PEP, il convient de faire valider ce texte en CFVU, Comité Technique et Conseil d'Administration.

Mme Almeras présente les deux modifications apportées (voir annexe 6) :
- article 1: il s'agit d'ajouter la phrase *« les lauréats pourront être associés aux manifestations organisées par le Centre d'Innovation Pédagogique et d'Evaluation (CIPE) ainsi qu'aux dispositifs en lien avec la pédagogie mis en place par l'établissement* », qui figurait sur le dossier de candidature, mais pas sur l'appel à candidatures.
- article 5 : la clause, ajoutée en 2018, qui signalait qu'un lauréat ne pouvait pas candidater l'année suivante, a été supprimée.

Le **VP Formation** précise que la demande de lever la restriction a émergé du Conseil académique restreint (CACr), sachant que le taux de sélection des projets est de l'ordre de 50 % et l'enveloppe consacrée à la PEP n'est généralement pas entièrement consommée.

S'agissant du premier ajout, à la question de **M. Torre** sur le niveau d'implication du lauréat, **Mme Almeras** répond qu'il pourrait être sollicité dans le cadre de dispositifs mis en place pour le CIPE : série vidéo, évènements pédagogiques…
Le VP Formation demande si des lauréats ont déjà répondu négativement. **Mme Almeras** répond que jusqu'à présent les lauréats de la PEP n'ont pas encore été contactés, mais des lauréats du Fond d'Intervention Pédagogique (FIP) n'ont pas répondu aux sollicitations du CIPE.
Le **VP Formation** précise qu'il s'agit là d'une proposition, et non d'une obligation.

M. Georgelin se félicite de la suppression de la restriction concernant la possibilité de candidater deux années d'affilée pour les lauréats, qui pouvait se révéler frustrante, et demande, par ailleurs, s'il est possible de transmettre la liste des lauréats également aux composantes.
Mme Almeras précise que la DEVE intervient sur l'appel à candidatures et l'expertise des dossiers. La DRH, à l'issue du CACr qui procède au classement final de ces dossiers, se charge du suivi auprès des directions des composantes et des lauréats.
Le VP Formation estime important que les lauréats, ainsi que les non lauréats, reçoivent individuellement une réponse, à l'instar de ce qui est fait pour le FIP, géré par la DEVE.
Mme Almeras précise qu'en 2018, la DRH a bien communiqué sous ce format.

M. Pasquinelli déplore le fait de ne pas pouvoir associer à la PEP les autres personnels qui interviennent dans un projet d'innovation pédagogique, par exemple.
Le VP Formation explique que la mise en place d'une PEP collective a été longuement discutée en groupe de travail, mais un tel dispositif s'avérant très complexe, le projet n'a pas abouti. Il ajoute qu'une réflexion nationale est engagée sur un dispositif de primes pédagogiques et qu'il a été contacté à ce sujet. Ce dispositif national devrait voir le jour prochainement.

Vote
La CFVU émet un avis favorable à l'unanimité aux modifications du cadrage de la Prime d'Engagement Pédagogique (PEP) 2019, présentées en annexe 6 au présent procès-verbal.

6) Diplômes en partenariat à l'international (DPI)

- **Projet DPI Master Physique UFR Sciences - Université de Gênes**

Le VP Formation indique qu'il s'agit d'un projet de double diplôme soumis par l'UFR SCIENCES au titre du master Physique en partenariat avec l'Université de Gènes – Italie, dont le porteur est M. Lazzarini (voir annexe 7).
Il fait ensuite part des observations de l'expertise du rapporteur, **M. Egea**, qui a donné un avis favorable au DPI.

M. Georgelin explique que le master Physique a été remanié par l'équipe pédagogique, dans le cadre de la nouvelle offre de formation, de façon à modifier sa structure pour la rendre plus modulaire et ce partenariat, de ce fait, est plus facile à mettre en place. Il remercie les porteurs pour le travail accompli qui a permis d'augmenter le nombre

d'étudiants inscrits dans ce master et indépendamment de ce projet de partenariat, d'attirer dès cette année, une dizaine d'étudiants internationaux. Ce projet de DPI est donc une suite logique de cette réorganisation.

M. Torre demande quel est l'effectif d'étudiants attendu et si les cours seront en anglais. **M. Georgelin** répond qu'il est environ de dix étudiants et confirme que la langue d'enseignement à AMU est l'anglais, déjà depuis cette année, étant donné le nombre d'étudiants étrangers inscrits.
A la question de **M. Torre** sur les MCC appliquées, **Mme Almeras** répond que les étudiants seront évalués selon les MCC du diplôme établies dans chaque université. **Le VP Formation** précise que lorsque des crédits sont acquis, ils sont alors transférables.
M. Georgelin ajoute que la difficulté dans les échanges internationaux est la gestion des équivalences de notes ou des règles de compensation, mais pour l'UFR SCIENCES.

Mme Tardif tient cependant à préciser qu'il n'y a pas de souci d'équivalence de notes dans le cadre de double diplôme où un étudiant acquiert des ECTS en validant des UE qu'il les suive en France ou en Italie.
Le VP Formation confirme que des équivalences de notes sont à réaliser pour des étudiants entrants ou sortants dans le cas d'échanges Erasmus et la transposition des notes peut s'avérer plus compliquée avec le système français dans lequel la compensation existe.

Vote
La CFVU émet un avis favorable à l'unanimité au projet de double diplôme de l'UFR SCIENCES au titre du master Physique en partenariat avec l'Université de Gènes, **présenté en annexe 7 au présent procès-verbal.**

- **Bilan biennal DPI 2016/2017 et 2017/2018**

Avant de présenter le bilan biennal des DPI, **le VP Formation** précise qu'il a été préparé par une commission *ad hoc* réunie le 23 janvier 2019 dernier.
Ce bilan concerne quarante-deux DPI portés par les composantes ALLSH, FDSP, FEG, IAE, IMPGT, MEDECINE, POLYTECH et SCIENCES et a été réalisé sur les années 2016/2017 et 2017/2018 (voir annexe 8).

Le VP Formation indique que quelques cas ont fait l'objet d'une navette avec les porteurs concernant des aspects financiers ou pour compléments d'informations.
Mme Almeras fait part des retours reçus suite à la commission *ad hoc* et signale n'avoir eu aucune réponse du porteur du DPI du master Sciences du langage en partenariat avec le Royaume Uni malgré des rappels de la DEVE ou de la composante de rattachement ALLSH.
Concernant le DPI du master Droit international et européen en partenariat avec l'université d'Ottawa au Canada, elle précise que les frais d'inscription payés par les étudiants d'AMU à Ottawa correspondent au semestre d'été, soit environ 4 000 dollars canadiens.
Elle ajoute que le bilan financier du DPI du master Physique, parcours Europhotonics reste en déficit.

Avant de revenir sur les difficultés identifiées ci-dessus, **le VP Formation** demande aux experts présents en CFVU de faire part de leurs remarques.
M. Pasquinelli répond n'avoir rien à ajouter à la présentation, suite aux explications apportées par les porteurs.

Le VP Formation demande l'avis des membres de la CFVU sur la proposition de valoriser certains DPI, notés A+ et estampillés d'une « étoile » par la commission *ad hoc*, afin de motiver les porteurs, améliorer les partenariats, les conditions d'échanges et la formation des étudiants, mais également la bonne complétude des dossiers.
M. Devred confirme avoir eu, encore cette année, des difficultés à expertiser des dossiers, les formulaires bilan n'étant toujours pas très bien remplis par les porteurs.

M. Collomp indique la nécessité de modifier ou d'améliorer le questionnaire et **Mme Tardif** suggère que soit précisé ce qui est attendu dans les réponses.
Mme Almeras signale que, depuis 2017, des questions ont bien été développées ou explicitées, mais les réponses obtenues ont parfois été plus courtes que les demandes. Des précisions ont également été données : comme la définition d'un étudiant « entrant » et « sortant », ou, dans le bilan financier, de prendre en compte seulement les droits d'IA des étudiants concernés par le partenariat, et non ceux de toute la promotion.
Le VP Formation considère que les porteurs sont peu motivés pour répondre au questionnaire vu le temps nécessaire à le remplir et le peu d'impact généré.

Mme Lamouroux signale être en train de travailler sur un projet de DPI avec l'Université du Luxembourg et avoir eu un premier retour d'expertise plutôt négatif de la Commission européenne concernant les doubles diplômes dans le cadre d'Erasmus Mundus.
Le VP Formation considère que l'appel à projets en cours sur les universités européennes devrait permettre de faciliter la mise en œuvre de DPI, sachant que la France accuse un retard assez important par rapport aux autres partenaires dans le développement de diplômes conjoints ou multiples.
Mme Lamouroux abonde en ce sens, les règles françaises étant incompatibles avec celles de l'Union européenne, notamment concernant la délivrance des parchemins de diplômes.
Le VP Formation espère que les projets d'universités européennes, comme CIVIS, permettront d'accélérer les changements de la réglementation française en la matière.

Mme Americi signale être ravie de la mise en place de ces DPI valorisés ou « étoilés », qui va apporter de la visibilité à ces diplômes, correspond à une attente forte de certains collègues et permettra d'accompagner davantage les porteurs dans leur projet.
Concernant le DPI en licence avec l'université de Tübingen « étoilé », une réflexion est en cours sur sa visibilité, notamment dans Parcoursup, car d'autres DPI soutenus également par l'Université franco-allemande ont des entrées sur cette plateforme, possibilité qu'il serait bon d'étudier afin de pouvoir également recruter à l'international.

Concernant le bilan financier du DPI du master Physique, parcours-type Europhotonics, **M. Georgelin** indique qu'il est en déficit en raison de problèmes d'écritures comptables : d'une part, seule la moitié du salaire de la secrétaire est à prendre en compte, et, d'autre part, s'agissant du parcours Erasmus Mundus du master Physique, les enseignements réalisés par des enseignants d'AMU, font partie de leur service et ne sont donc pas à comptabiliser dans les dépenses.
Mme Almeras le confirme et ajoute que seules les heures complémentaires spécifiques au DPI, s'il y a, sont à identifier dans le bilan financier.

Le VP Formation signale un autre problème avec le master Sciences du langage où le porteur du DPI n'a pas donné de réponse malgré les relances de la DEVE et de la composante de rattachement, ALLSH.
M. Collomp propose d'essayer de contacter le porteur sachant qu'il était en réunion du CNU, donc indisponible pour répondre, et rappelle que ce DPI est « historique », le partenariat ayant débuté en 1992.

V VIE ETUDIANTE

Avant d'aborder les points concernant la Vie étudiante, **le VP Formation** informe la CFVU des propositions reçues sur les compositions des commission CVEC de campus.

Au départ, ce sont des compositions quantitatives qui ont été demandées afin de comparer les réponses entre les différents campus. Mais aucun retour n'étant parvenu à la DEVE, les compositions nominatives ont alors été sollicitées : celles des sites Etoile, Marseille centre, La Ciotat, Dignes, Avignon et Salon ont été données, soit six sur les douze attendues. Il manque encore Luminy où un problème subsiste avec la Faculté des Sciences du Sport, Timone, Aix, Gap, Arles et Aubagne.
Il fait remarquer que plus du retard sera pris, moins de temps pourra être consacré à la mise en place des projets. Aussi, pour accélérer le processus, les compositions sont rapidement validées afin de pouvoir lancer les appels à projets.

M. Torre signale avoir du mal à trouver, pour cette composition de campus, un représentant de chaque catégorie d'étudiants qui contribuent à la CVEC, de la licence au doctorat sans oublier les FAD.
Le VP Formation répond qu'un bilan sera réalisé sur ces commissions après cette année et permettra d'ajuster leur cadrage si besoin.

A la remarque de **M. Belhadj** sur l'incompréhension des étudiants du SFAD de devoir s'acquitter de la CVEC alors qu'ils travaillent ou habitent loin de l'université, **le VP Formation** répond que, d'une part, c'est la loi qui impose à tout étudiant inscrit en formation initiale de payer les 90 € de la CVEC et, d'autre part, rien n'interdit à un campus de proposer un projet en lien avec la vie étudiante en faveur de ces étudiants en FAD.
De la même manière, un travail est également en cours avec les composantes sur le paiement d'un équivalent de la CVEC par les usagers de formation continue afin de mettre en place des dispositifs de vie étudiante et de campus à leur attention.
M. Belhadj confirme son souhait que ces étudiants en FAD puissent effectivement bénéficier de projets CVEC.
M. Torre signale que des projets pourraient être mis en œuvre pour aider les associations d'étudiants en télé-enseignement.

FSDIE

- ***Répartition des enveloppes***

Mme Lamouroux indique que la commission FSDIE projets a procédé le 31 janvier 2019, lors de sa première réunion de l'année civile, à la répartition des crédits FSDIE s'élevant pour 2019 à 670 000 € (voir annexe 9).

Elle fait remarquer que ce qui relevait de la culture ne fait plus partie des éléments constitutifs de l'enveloppe FSDIE, un budget propre ayant été affecté à la mission Culture avec la mise en place de la CVEC.
Concernant l'aide à la création/fonctionnement des associations étudiantes, 17 000 € sur les 32 000 € prévus, ont déjà été consommés à ce jour.
Une enveloppe de 25 000 € pour les projets proposés suite au COVE réuni en octobre dernier est également budgétée pour améliorer la visibilité des associations étudiantes, donner des prix plus importants lors des Rendez-vous Santé et Bien-être ou organiser un trophée du meilleur projet FSDIE.
Elle rappelle également que les budgets non consommés pourront abonder l'enveloppe des projets étudiants.

Mme de Poncins rappelle que c'est la CVEC qui a permis l'augmentation du budget FSDIE de 50 000 €.

M. Martin s'étonne du maintien de l'enveloppe prévue pour le FSDIE social à 100 000 € alors que seulement 70 % a été consommé l'année dernière.
Mme Lamouroux répond que le FSDIE social n'a pas vocation à se substituer aux aides proposées par le CROUS, dont M. Richter avait parlé lors d'une précédente CFVU. Selon le règlement intérieur du FSDIE social, il ne s'agit pas d'une aide alimentaire, son objectif étant de financer des projets d'insertion professionnelle, de réorientation ou de mobilité internationale en cohérence avec la formation de l'étudiant.
Par ailleurs, la procédure d'examen des dossiers a évolué afin de respecter ces conditions, ce qui a peut-être engendré la diminution du nombre de demandes. Elle indique également le plafond de 400-450 € qui a été fixé pour l'achat d'un ordinateur, dont la demande ne peut être effectuée sans justification réelle.

M. Belhadj aurait trouvé intéressant que la subvention pour les « associations élues dans les conseils centraux de l'université » soit revalorisée dans la mesure où assister aux différents conseils sur tous les sites d'AMU représente un coût pour ces associations. Il indique, par ailleurs, avoir dû imprimer leurs bulletins de vote pour l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du CROUS et se faire rembourser par la suite.
Mme Lamouroux demande si ces associations fournissent un bilan moral et financier afin de comparer leur mode de fonctionnement, mais considère que cette subvention ne doit pas servir à la communication pour imprimer des affiches ou des tracts.
Mme Delorge précise qu'il ne faut pas confondre l'« aide à la création/fonctionnement des associations étudiantes », d'un montant de 350 €, avec cette subvention « associations élues dans les conseils centraux de l'université » dont l'objectif est de favoriser leur travail de représentation. Cette subvention est constituée d'une part fixe, correspondant à la moitié de l'enveloppe répartie entre les trois associations élues, et d'une part variable calculée sur l'autre moitié au prorata du nombre de représentants siégeant au sein des conseils centraux et de leur présence effective à chaque séance.
M. Belhadj ajoute que cette aide sert au fonctionnement des associations, et non à indemniser les élus. Il signale que seuls les déplacements pour les séances de la CFVU et pour le CAC sont pris en charge, mais pas ceux des commissions FSDIE ou des groupes de travail.

M. Marlin confirme la possibilité de se faire rembourser les déplacements pour les séances de la CFVU et **Mme Delorge** ajoute que ces coûts pour les commissions FSDIE pourraient également être défrayés.

Vote
A l'unanimité, la CFVU approuve les affectations de crédits issus du FSDIE, présentées en annexe 9 au présent procès-verbal.

- ***Projets***

Mme Lamouroux tient tout d'abord à remercier les personnels de la DEVE, notamment ceux du BVE, pour leur réactivité dans l'élaboration des tableaux concernant les projets FSDIE étudiés lors de commission du 5 février dernier.

Elle présente ensuite les conclusions des commissions des 31 janvier et 5 février 2019 sur les projets d'initiative étudiante sollicitant le FSDIE (voir annexe 10).
Elle signale le financement de la plupart des projets avec quelques recommandations et le report de deux projets à une commission ultérieure pour compléments d'information.
Elle fait également remarquer que la commission a proposé à deux associations présentant un projet dans le cadre du Printemps des associations de dupliquer leur manifestation sur un autre site pour lequel la subvention a alors été augmentée.

Vote
A l'unanimité, la CFVU approuve les avis des commissions FSDIE projets des 31 janvier et 5 février 2019, présentés en annexe 10 au présent procès-verbal.

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, le **VP Formation** lève la séance à 17 h 40.
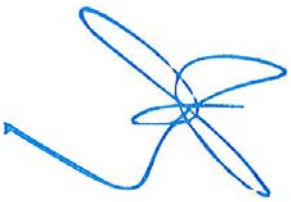
Thierry PAUL, Vice-président Formation